

<b>TARIFS POUR 2024</b>
-------------------------

Il est proposé de modifier les tarifs pour l'année 2024.  
Par conséquent, ci-après les tarifs proposés :

A compter du 1er septembre 2024 :

**I - RESTAURATION SCOLAIRE ET GARDERIES**

RESTAURANT SCOLAIRE		
<b>HERGNISIENS</b>	TRANCHE 1 : QF moins de 550	3,55 €
	TRANCHE 2 : QF de 551 à 950	3,65 €
	TRANCHE 3 : QF de plus de 951	3,75 €
	<i>Dont part fixe repas : 2,80 € pour toutes les tranches (Hergnisiens)</i>	
<b>EXTERIEURS</b>	TRANCHE 1 : QF moins de 550	4,60 €
	TRANCHE 2 : QF de 551 à 950	4,80 €
	TRANCHE 3 : QF de plus de 951	5,00 €
	<i>Dont part fixe repas : 2,80 € pour toutes les tranches (Extérieurs)</i>	

TARIFS 2024	
Adultes, agents de la collectivité, enseignants (repas commandés identiques à ceux servis aux enfants)	3,55 €

GARDERIE PERISCOLAIRE (ASLH périscolaire du matin et du soir)			
		Garderie périscolaire du MATIN (7h30-9h00)	Garderie périscolaire du SOIR (16h30-18h15 + goûter)
<b>HERGNISIENS</b>	T1 : QF moins de 550	1,70 €	2,60 €
	T2 : QF de 551 à 950	1,90 €	2,80 €
	T3 : QF de plus de 951	2,10 €	2,90 €
<b>EXTERIEURS</b>	T1 : QF moins de 550	2,90 €	4,00 €
	T2 : QF de 551 à 950	3,10 €	4,20 €
	T3 : QF de plus de 951	3,30 €	4,45 €

✚ **En cas de recrudescence de l'épidémie du Covid-19 et de fermeture des écoles :**

**Un service de garde dit service minimum sera mis en place pour les enfants des personnels prioritaires sur présentation d'un justificatif professionnel pendant les temps scolaire et périscolaire habituels.**

**S'agissant du périscolaire**, les enfants des personnels concernés pourront donc être accueillis :

- De 7h30 à 8 h30 pour la garderie du matin ;
- De 11h30 à 13h15 pour la pause méridienne → le repas (repas froid ou sandwich) sera fourni par les parents dans un sac isotherme ;
- De 16h15 à 18h15 pour la garderie du soir.

Les enfants de l'école du NO-à-HOUX seront regroupés à l'école du Centre.

Les tarifs dits du service minimum périscolaire seront les mêmes que ceux du périscolaire, sauf pour le midi où les tarifs d'une vacation garderie du matin s'appliqueront (Cf. tableau ci-dessus).

<b>TARIFS ALSH (à la semaine)</b>				
<b>Vacances de FEVRIER, AVRIL, JUILLET et DECEMBRE</b>				

		T1 : QF moins de 550	T2 : QF de 551 à 950	T3 : QF de plus de 951
<b>pour 1 enfant fréquentant l'ALSH extrascolaire</b>	tarif de référence	58,00 €	60,00 €	64,00 €
	SANS PAI	58,00 €	60,00 €	64,00 €
	AVEC PAI*	50,00 €	52,00 €	56,00 €
<b>pour 2 enfants fréquentant l'ALSH extrascolaire</b>	tarif de référence	54,00 €	57,00 €	58,00 €
	SANS PAI	108,00 €	114,00 €	116,00 €
	<b>dont 1 avec PAI*</b>	100,00 €	105,00 €	108,00 €
<b>pour 3 enfants fréquentant l'ALSH extrascolaire</b>	tarif de référence	52,00 €	54,00 €	56,00 €
	SANS PAI	156,00 €	162,00 €	168,00 €
	<b>dont 1 avec PAI*</b>	147,00 €	153,00 €	160,00 €
<b>pour 4 enfants fréquentant l'ALSH extrascolaire</b>	tarif de référence	52,00 €	54,00 €	56,00 €
	SANS PAI	208,00 €	216,00 €	224,00 €
	<b>dont 1 avec PAI*</b>	199,00 €	208,00 €	216,00 €

\*Explications des calculs : la déduction de 5 repas scolaires du tarif ALSH "normal" que l'on remplace ensuite par le prix de 5 garderies scolaire du matin, selon le tarif de la tranche dans laquelle se situe la famille.

**A compter du rendu exécutoire de la présente délibération, possibilités suivantes 1) et 2) :**

- 1) Tarif pour un ALSH de 5 jours (1 semaine), en cas de jour férié, le montant sera revu au prorata temporis.
- 2) En cas d'absence d'un enfant pour admission aux urgences/hospitalisation, sur présentation d'un justificatif médical et prévenance dès le jour même, le montant facturé sera revu au prorata temporis.

**Une garderie supplémentaire est mise en place le matin de 08h00 à 09h00 pour l'ALSH des vacances de Février, Avril, Juillet et Décembre aux tarifs suivants :**

TRANCHE 1 : QF moins de 550	1,15 €
TRANCHE 2 : QF de 551 à 950	1,35 €
TRANCHE 3 : QF de plus de 951	1,55 €

Ce tarif correspond au coût par vacation.

L'ALSH des vacances d'hiver, de Pâques et de Noël se déroulera uniquement une semaine sur les deux semaines de vacances. Il est prévu que ce soit la première semaine.

*NB : Ces tarifs s'appliquent pour la durée du mandat actuel et au prorata temporis le cas échéant, et seront révisés lorsque cela s'avère judicieux.*

- ✚ **En cas de recrudescence de l'épidémie du Covid-19 et que des mesures gouvernementales seraient prises dans le sens où les centres aérés auraient l'autorisation d'ouvrir et d'accueillir des enfants pendant les vacances scolaires, en précisant que seuls les enfants des parents exerçant une profession prioritaire seraient accueillis. Les tarifs seraient établis comme suit :**

**TARIFS du service minimum d'accueil des enfants  
des personnels prioritaires lors des vacances scolaires**

**Pour les vacances scolaires, tarifs ci-dessous, à la demi-journée (matin 07h30/13h00 ou après-midi 12h00/18h00)**

<b>TRANCHE 1 : QF moins de 550</b>	<b>3,45 €</b>
<b>TRANCHE 2 : QF de 551 à 950</b>	<b>3,65 €</b>
<b>TRANCHE 3 : QF de plus de 951</b>	<b>3,85 €</b>

*Etant précisé que pour le matin, comme pour l'après-midi, le temps de pause méridienne est inclus. A noter, le repas (repas froid ou sandwich qui devra être fourni par les parents).*

**NB:** Par mesure d'équité et pour le bien-être des enfants accueillis, les enfants qui sont accueillis le matin recevront une collation, au même titre que les enfants qui sont accueillis l'après-midi recevront un goûter.

**II - SALLES MUNICIPALES**

- **A noter : pour les agents municipaux, le tarif appliqué sera celui des "usagers/associations d'Hergnies"**

**A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Il est proposé d'augmenter les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024 comme suit :

<b>LOCATION DES SALLES (week-end : du vendredi après-midi au lundi matin) (en euros)</b>		
<b>Salles</b>	<b>Usagers / Associations Hergnies</b>	<b>Usagers / Associations Extérieurs</b>
	<b>2024</b>	<b>2024</b>
Pierre Delcourt (Caution : 200 €)	<b>285 € *</b>	<b>425 € *</b>
Léo Lagrange (Caution : 200 €)	<b>355 € *</b>	<b>495 € *</b>
André Malraux (Caution : 400 €)	<b>630 € *</b>	<b>1125 € *</b>

\* Acompte à la réservation de 50% du prix de la location

\* Paiement du solde : 1 mois avant la date de l'événement

<b>LOCATION DES SALLES Pour la journée ** (en euros)</b>		
<b>salles</b>	<b>Habitants Hergnies</b>	<b>Extérieurs Hergnies</b>
	<b>2024</b>	<b>2024</b>
Pierre Delcourt (Caution : 200 €)	<b>100 € *</b>	<b>145 € *</b>
Léo Lagrange	<b>115 € *</b>	<b>185 € *</b>

(Caution : 200 €)		
Paulownia	50 € *	85 € *
André Malraux (Caution : 400 €)	245 € *	395 € *

\* Acompte à la réservation de 50% du prix de la location

\* Paiement du solde : 1 mois avant la date de l'événement

\*\* Remise des clefs le jour de la location (jour j), retour des clefs le lendemain de la location (j+1) avant 10h00.

\*\* En cas de jours fériés, retour des clefs j+2, une seconde journée sera facturée.

### **III - Location de chaises et de tables**

#### **A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

Les chaises et tables utilisées dans les salles municipales sont mises à disposition gratuitement.

Pour le domicile, les tarifs appliqués sont les suivants :

	Tarifs 2024
Coût de location pour une chaise	0.85 €
Coût de location pour une table	1.50 €

### **IV - Salles communales :**

#### **A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

##### **a) Location vaisselle pour vin d'honneur \***

salles	Habitants Hergnies	Extérieurs Hergnies
	2024	2024
Pierre Delcourt	25.00 €	35.00 €
Léo Lagrange	25.00 €	40.00 €
André Malraux	30.00 €	45.00 €

##### **b) Location vaisselle pour repas \***

salles	Habitants Hergnies	Extérieurs Hergnies
	2024	2024
Pierre Delcourt	30.00 €	55.00 €
Léo Lagrange	35.00 €	65.00 €
André Malraux	45.00 €	85.00 €

##### **Soit pack complet vin d'honneur + repas \***

salles	Habitants Hergnies	Extérieurs Hergnies
	2024	2024
Pierre Delcourt	45.00 €	80.00 €
Léo Lagrange	50.00 €	90.00 €
André Malraux	65.00 €	125.00 €

\* Pour les agents municipaux, les membres du Conseil Municipal et du CCAS : gratuité de la vaisselle en cas de location de salle pour leurs événements personnels.

## V- Activités sportives et culturelles

### A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

Activité	Habitants Hergnies	Extérieurs
	2024	2024
Sport : Cotisation annuelle (de septembre à juin)	50.00 €	95.00 €
Sport : Cotisation pour les personnes souhaitant s'inscrire en cours d'année (dès février)	30.00 €	45.00 €
Ecole de Musique Municipale – Cotisation	45.00 €	120.00 €
Ecole de Musique Municipale - Location instrument	65.00 €	85.00 €

## VI - Reproduction/télécopie

### A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

	Tarifs 2024
Droit de copie noir et blanc	0.45 €
Droit de copie couleur	0.75 €
Droit de télécopie	0.65 €

### A compter du rendu exécutoire de la présente délibération, tarifs reproduction des documents administratifs

Tarifs de reproduction des documents administratifs		
	Tarifs copies A4	Tarifs copies A3
Droit de copie noir et blanc	0.15 €	0.25 €
Droit de copie couleur	0.20 €	0.30 €

*Vu l'arrêté interministériel du 1<sup>er</sup> octobre 2001 fixant un coût maximum de reproduction des documents administratifs hors frais d'envoi.*

## VII - Cimetière

### A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024

- Les tarifs des concessions funéraires du cimetière communal sont définis de la manière suivante pour l'année 2024 :

	Tarifs 2024
Concession perpétuelle	/
Concession 15 ans	125 € le m <sup>2</sup>
Concession 30 ans	240 € le m <sup>2</sup>
Concession 50 ans	350 € le m <sup>2</sup>

- Autres tarifs funéraires :

Caveau provisoire :  
 Du 1<sup>er</sup> au 10<sup>ème</sup> jour                      3 € par jour  
 A partir du 11<sup>ème</sup> jour                      4 € par jour

- **Les tarifs cinéraires du cimetière communal sont définis de la manière suivante pour l'année 2024 :**

<b>Colombarium - Cavurnes assorties de tombales en granit</b>		
<b>Durées</b>	<b>Nombre de places</b>	<b>Tarifs 2024</b>
15 ans	2 places	<b>525.00 €</b>
	4 places	<b>680.00 €</b>
30 ans	2 places	<b>850.00 €</b>
	4 places	<b>1 100.00 €</b>
50 ans	2 places	<b>1 150.00 €</b>
	4 places	<b>1 500.00 €</b>

- **Autres tarifs cinéraires :**

Les deux tiers du prix de chaque concession seront versés à la commune, l'autre tiers sera attribué au centre communal d'action sociale.

Le tout sera payé au Service de Gestion Comptable (SGC) de Valenciennes, à charge pour le SGC et la commune de verser au CCAS la part qui lui est attribuée par la loi.

### **VIII - Emplacements**

#### **A compter du 1<sup>er</sup> septembre 2024**

	<b>Tarifs 2024</b>
Emplacement commerçants ambulants et camions de vente	<b>5.00 €</b>
Emplacement de la friagerie	<b>60.00 € par trimestre</b>
Emplacement camions de vente et cirques	<b>20.00 € par jour</b>
Emplacement sur le marché communal bimensuel, commerçants ambulants	<b>1.00 € le ml</b>
Emplacement des commerçants sur le marché de l'Oson	<b>15,00 € les 3 mètres</b>